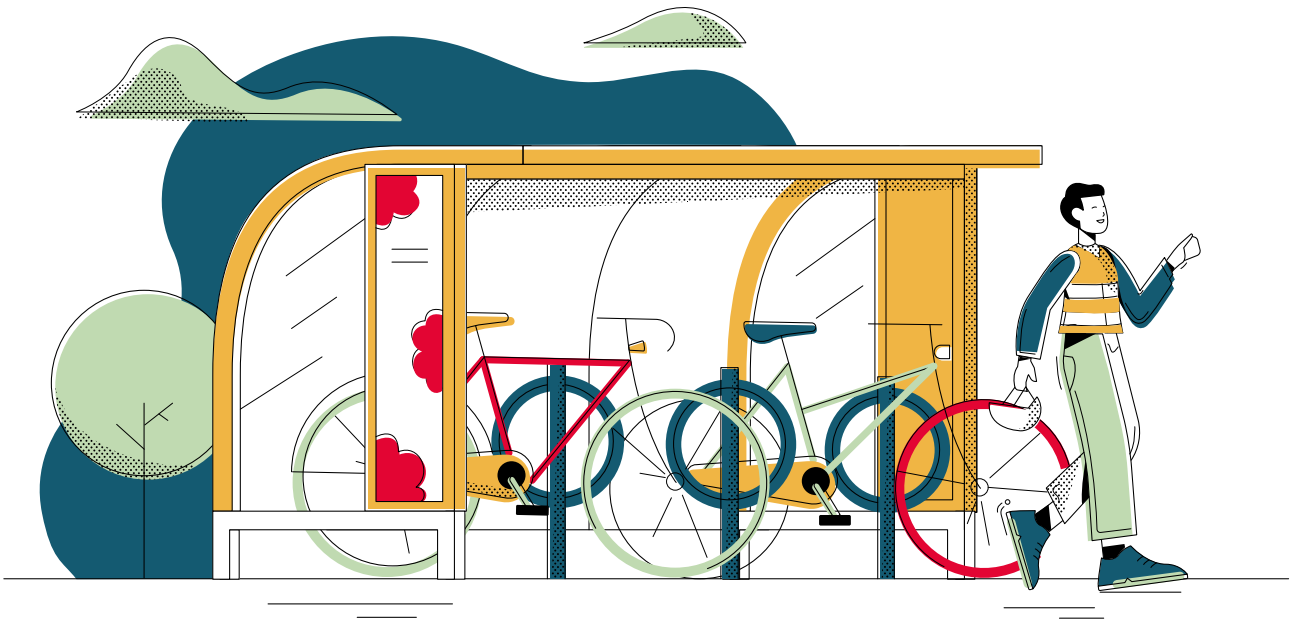


# Guide pour installer un stationnement vélo sécurisé





# Guide pour installer un stationnement vélo sécurisé

Le programme **Objectif Employeur Pro-Vélo** (OEPV - [www.employeurprovelo.fr](http://www.employeurprovelo.fr)), porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), a pour but d'étendre l'usage du vélo quant aux déplacements domicile-travail et professionnels.

Le programme vise à accompagner les employeurs (publics, privés et associatifs) dans le développement d'une culture vélo par la prise en charge financière d'équipements et de services vélo.

Ainsi, l'achat d'équipements de stationnement vélo est cofinancé à hauteur de 40 % hors taxe de l'investissement, sous réserve que le stationnement créé réponde aux critères obligatoires cités dans ce guide.

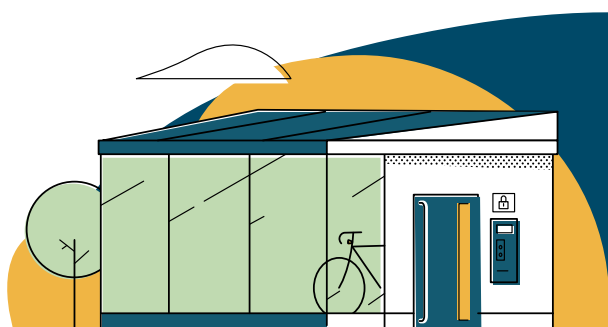
## › Les équipements éligibles et les plafonds de financement

Support d'attache	100 € / support
Abri	4 000 € / abri
Consigne sécurisée	4 000 € / consigne
Casiers, stations d'outils et de gonflage*	300 € / équipement

\*cofinancés uniquement en complément de supports d'attache, abri ou consigne sécurisée conformes.

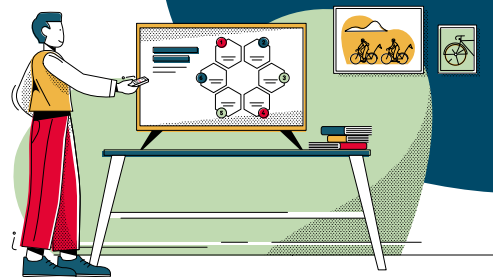
Les règles de prise en charge par le programme (détail des frais annexes notamment) sont décrites dans le [Mode d'emploi](#) accessible sur le site internet du programme dans l'espace « Ressources ».

Par ailleurs, pour obtenir la labellisation Employeur Pro-Vélo, la présence d'un stationnement vélo est un critère obligatoire (critère 5.1 du [cahier des charges du label Employeur Pro-Vélo](#)).



# Objectifs de ce guide

Pour développer la pratique du vélo, la présence de stationnements sécurisés et de qualité est primordiale. Ce guide a pour objectif de présenter les critères d'un stationnement vélo sécurisé, de qualité et permanent, pour répondre à un usage quotidien et utilitaire du vélo (courses, accompagnement d'enfants...).



## STATIONNEMENT OU STOCKAGE : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Le **stationnement** et le **stockage** se différencient par l'usage. Alors que le stockage répond à une pratique occasionnelle (par exemple sortie loisir le week-end ou pendant les vacances), le stationnement s'inscrit dans un usage régulier. L'usage étant différent, les besoins le sont aussi. Ce guide concerne uniquement des critères de stationnement et non de stockage.

## UN USAGE QUOTIDIEN DU STATIONNEMENT : LES CARACTÉRISTIQUES À PRENDRE EN COMPTE (NON EXHAUSTIF)

- **Les profils des usagers sont hétéroclites** : différences de genre, d'âge, de taille, de condition physique, d'handicap éventuel...
- **Les vélos des usagers sont divers** : vélo hollandais, vélo tout chemin, vélo tout terrain, vélo à assistance électrique (VAE), vélo pliant, vélo de route, vélo gravel, vélo d'enfant, vélo adapté PMR, vélo rallongé / longtail, vélo-cargo, bipporteur et triporteur, vélo couché...
- **L'équipement à vocation utilitaire des vélos est courant** : sacoches, panier, remorque, siège enfant...
- **Les durées de stationnement sont variées** : courte (quelques minutes) ou longue durée (la journée voire la semaine),
- **La fréquence d'usage du stationnement est quotidienne**, elle peut s'avérer intensive d'où l'importance de matériel pratique et résistant,
- **Le stationnement est un espace destiné à l'usage de tous** : c'est un espace collectif, commun et public le différenciant d'un espace privé. Il est destiné à être fréquenté, d'où l'importance de prévoir des supports d'attache sécurisés et un entretien facile de l'espace.

Ainsi, l'ensemble de ces caractéristiques sont à prendre en compte dans l'aménagement et le choix des équipements de l'espace de stationnement pour qu'il soit le plus adapté à l'usage.

## LECTURE DU GUIDE

Ce guide rassemble à la fois les critères obligatoires auxquels doit répondre l'espace de stationnement vélo créé dans le cadre du programme Objectif Employeur Pro-Vélo, et des recommandations :

- **Critères obligatoires indiqués en rouge** : ils sont obligatoires pour bénéficier de la prime du programme. Ces critères représentent le minimum requis pour offrir un stationnement sécurisé et fonctionnel aux usagers.
- **Recommandations indiqués en orange** : elles sont préconisées pour offrir davantage de confort aux usagers, inciter au développement de la pratique et anticiper l'usage à venir. L'enjeu est d'offrir des stationnements vélo en accord avec les usages actuels et futurs.

## PLAN DU GUIDE

- **La partie 1 (p.5)** précise les critères d'aménagement de l'espace de stationnement,
- **La partie 2 (p.8)** les critères auxquels doivent répondre les équipements de stationnement (le matériel acheté et installé),
- **En toute fin**, des outils d'aide à la décision pour choisir l'équipement adapté à la configuration du site et la grille de vérification des critères obligatoires pour bénéficier de la prime.

## RÉFÉRENCES

- 2001, Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Communications et de l'Infrastructure (Belgique), *Le guide du stationnement pour vélos*,
- 2013, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, *Stationnement des vélos dans les espaces privés : dimensions et caractéristiques*,
- 2016, Fédération française des Usagers de la Bicyclette, *Stationnement des vélos dans les immeubles d'habitation et de bureaux, Conception et aménagement intérieur, Guide pratique pour les professionnels de l'immobilier*,
- Illustrations : Vu Par et FUB



# PARTIE 1 : Aménagement –

## Critères d'un stationnement sécurisé et de qualité

L'aménagement de l'espace de stationnement doit être :

### › SÉCURISÉ

L'espace doit être sécurisé par badge, clef, carte magnétique ou système QR-Code pour éviter le vol et le vandalisme.

### › SÉPARÉ DES VÉHICULES MOTORISÉS

L'espace de stationnement doit être clairement délimité (mobilier de séparation, garde-corps, marquage au sol...) et implanté à l'écart du stationnement des véhicules motorisés. L'espace dédié doit être destiné uniquement aux vélos. Il est préférable de l'implanter dans un lieu où il ne gêne pas les autres usagers (piétons, automobilistes...).



- En cas de mitoyenneté avec un stationnement de véhicules motorisés (voitures, motos) : il est recommandé d'installer une paroi ou un garde-corps d'1 m minimum de haut ou un recul supplémentaire d'au moins 90 cm pour le séparer du stationnement motorisé.

### › ABRITÉ

Le stationnement doit être abrité pour protéger les usagers et les vélos des intempéries. Un espace intérieur est considéré comme abrité.

### › ÉCLAIRÉ

Un espace éclairé est sécurisant et encourage l'utilisation du vélo en toute saison. L'éclairage est d'autant plus nécessaire qu'il permet à l'utilisateur d'attacher et détacher son vélo. L'espace doit être suffisamment éclairé pour permettre aux usagers de bien voir leurs vélos, s'équiper et manœuvrer en sécurité. À noter que dans les espaces extérieurs, un éclairage public ou collectif peut parfois suffire.



- Un éclairage d'au moins 100 lux en tout point du local est recommandé.
- Un éclairage au milieu des allées de cheminements est préconisé.

### › VISIBLE

Les usagers doivent pouvoir identifier rapidement où le stationnement vélo se situe (notamment les primo visiteurs du site). Il s'agit de guider les usagers à stationner leur vélo dans l'espace dédié et adapté, et d'éviter le stationnement sporadique qui peut présenter une potentielle gêne pour l'ensemble des usagers.

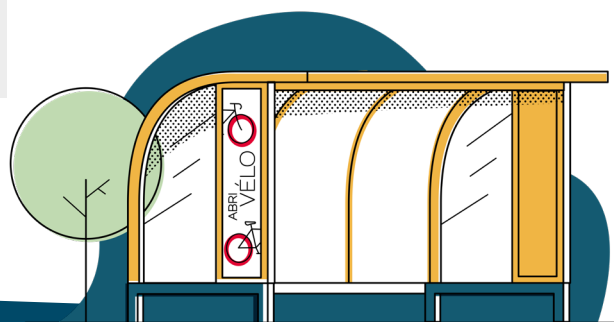


- Il est préférable que le stationnement soit situé sur le chemin emprunté entre la rue et l'entrée du bâtiment ou indiqué par une signalétique adaptée (panneau ou marquage au sol par exemple).

- Il peut également y avoir une signalétique visant à informer les autres usagers de la présence de vélos : panneaux de signalisation A21 « Attention vélo » et « Roulez au pas », affiches d'informations dans les ascenseurs d'accès au parking,...

### › À PROXIMITÉ

Le vélo étant choisi en premier lieu pour sa rapidité de porte-à-porte, la distance à parcourir à pied entre le stationnement vélo et le lieu de destination doit être la plus courte possible. Idéalement, il est situé à moins de 50 m de l'entrée du bâtiment pour un équipement sur le site employeur ou à moins de 100 m pour un équipement sur l'espace public.



## ACCESSIBLE À VÉLO

L'accès au stationnement doit être simple, aisé et sécurisant pour l'utilisateur ;

● **Accès simple et aisé** : le stationnement doit être accessible de plain-pied, par de faibles pentes (inférieures à 5,7° soit 10 %) ou par ascenseur. La pratique du vélo au quotidien s'adresse à tous, sportifs comme non sportifs, une pente supérieure à 10 % représente un effort important et un danger potentiel pour l'utilisateur la dévalant. L'accès doit être dénué d'obstacles obligeant l'utilisateur à descendre de son vélo (marches, bordures de trottoir, portes manuelles, présence de sas...). Les ressauts ne doivent pas dépasser 2 cm.



● **Si accès par ascenseur** : la surface recommandée est de 1,80 x 2 m minimum de profondeur afin de pouvoir entrer le vélo avec aisance sans le manipuler. L'installation du vélo en diagonale n'est pas considérée comme une solution viable. Les ascenseurs avec deux portes (en face à face) sont à privilégier pour que le vélo entre et sorte en marche avant. La possibilité d'entrer plusieurs vélos à la fois dans l'ascenseur est recommandée. Une attention particulière doit être accordée à l'espace de dégagement aux abords de l'ascenseur pour éviter la gêne occasionnée à d'autres usagers (piétons) et faciliter les manœuvres avec un vélo chargé.

● **Accès sécurisé** : une entrée dédiée et séparée du flux de voitures et piétons ainsi qu'un marquage de signalisation et de protection des cheminements (peinture antidérapante) sont vivement recommandés.

## ENTRETENU ET PROPRE

Un entretien régulier et une intervention rapide donnent confiance et incitent les usagers à stationner leur vélo en toute sécurité.

● **Affichage des règles de bonne utilisation du local** : le règlement intérieur du local (ex. ne pas laisser de vélo au milieu du passage), des conseils pour bien sécuriser les vélos peuvent être affichés (ex. toujours attacher son vélo même pour un arrêt de courte durée et même à l'intérieur, utiliser un antivol U de qualité<sup>1</sup>, attacher le cadre et la roue avant à un point fixe, faire marquer son vélo ([www.bicycode.org](http://www.bicycode.org)))

## SPACIEUX ET FONCTIONNEL

La manœuvre du vélo par l'utilisateur doit être facile ; il ne doit pas y avoir de risque pour les usagers de se blesser, se salir, détériorer leurs vêtements ou abîmer leur vélo ou celui des autres.

● **Capacité** : l'espace doit rester suffisamment spacieux même lorsqu'il est utilisé à sa pleine capacité.



● Il est conseillé de prévoir une capacité d'emplacements vélo équivalente à 15 % minimum du nombre d'employés et de visiteurs du site employeur. Il s'agit d'absorber les pics d'affluence des beaux jours ou des événements liés à la mobilité (Mai à vélo, semaine de la mobilité...). Il est vivement recommandé de prévoir la possibilité d'agrandir l'espace de stationnement en vue d'une utilisation croissante.

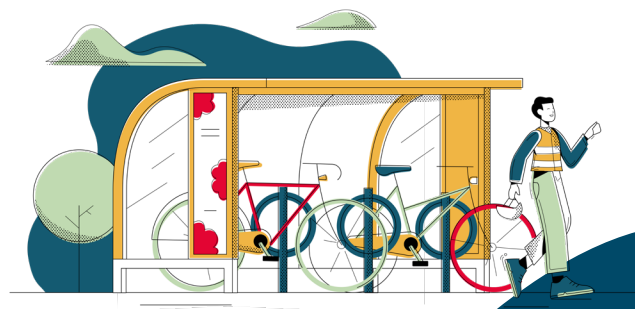
● **Cheminements et portes** : les cheminements doivent être suffisamment larges et libres de tout obstacle pour permettre une circulation dans les deux sens (cf [page 7](#)).



● En cas de portes, il est recommandé de prévoir une largeur suffisamment large pour permettre une circulation dans les deux sens. Les portes à double battants sont vivement recommandées. En cas de portes intermédiaires : l'ouverture automatisée est à privilégier. À titre indicatif, la largeur de porte recommandée est de 1,20 m avec une ouverture à 90°.

● **Accueil des vélos-cargo et des remorques** : il est préconisé de réserver des stationnements et aires libres de tout mobilier au sol pour les vélos-cargo et remorques, soit un ratio d'1 emplacement pour 10 vélos. Les stationnements dédiés aux vélos-cargo doivent se situer dans un espace facile d'accès, dans l'alignement de l'entrée si possible.

● **Espaces de rangement et autres équipements** : des espaces sécurisés permettant de ranger les affaires personnelles des usagers (casque, vêtements, sacoches...) sont vivement recommandés. Il est également conseillé de mettre à disposition des usagers une station de gonflage et d'outils pour leur permettre d'effectuer les éventuels réajustements (régler une selle, resserrer un frein...) avant d'enfourcher leur vélo. Ces équipements renforcent le confort des cyclistes.



<sup>1</sup>Pour consulter les résultats annuels des tests des antivols effectués par la FUB [www.fub.fr/types-antivols](http://www.fub.fr/types-antivols)

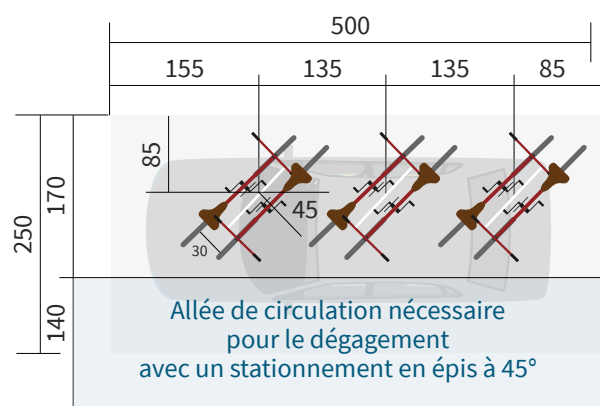
## LES DIFFÉRENTES DISPOSITIONS DE RANGEMENT DES VÉLOS : VALEURS MINIMALES RECOMMANDÉES

Afin d'assurer le confort des usagers, il est recommandé de respecter un espacement minimum entre deux vélos stationnés. Le tableau ci-dessous présente les dimensions recommandées par type de disposition.

Vélos standards (hors vélos-cargo, biporteurs et triporteurs)	Emplacement vélo		Allée de circulation / dégagement	Hauteur libre de tout obstacle en tout point du sol
	Largeur entre 2 places	Profondeur mesurée perpendiculairement à l'allée de desserte	Largeur	
<b>En bataille</b> (perpendiculaire)	1 m	2 m	1,80 m	2 m à 2,20 m
<b>En épi à 45°</b> (en diagonale)	1,40 m pour le 1 <sup>er</sup> vélo 1 m pour les vélos suivants	1,40 m à 1,70 m	1,20 m à 1,40 m	2 m à 2,20 m
<b>Le long de l'allée</b> (longitudinale)	2 m	75 cm	90 cm	2 m à 2,20 m
<b>Support double étage</b>	60 cm	2 m	2,65 m	2,80 m
<b>Surélévation alternée de la roue avant</b>	60 cm	2 m	1,80 m	2 m à 2,20 m

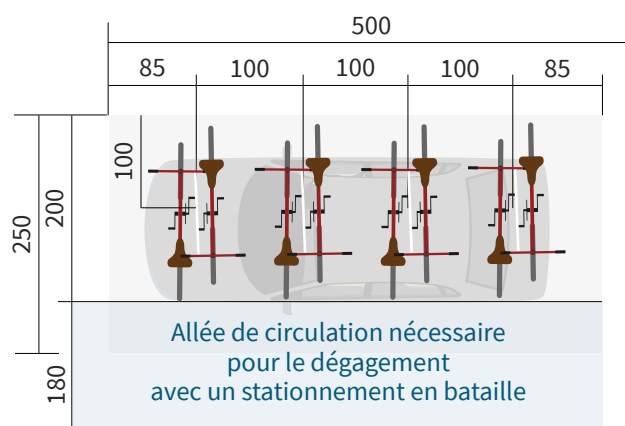
### STATIONNEMENT EN ÉPIS À 45°

1 place voiture = 6 places vélo = 3 arceaux

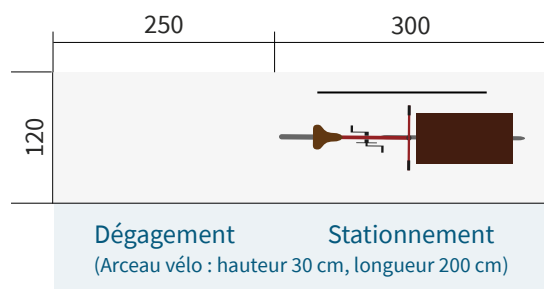


### STATIONNEMENT EN BATAILLE

1 place voiture = 8 places vélo = 4 arceaux



### STATIONNEMENT DES VÉLOS-CARGO : VALEURS MINIMALES RECOMMANDÉES





## PARTIE 2 : Équipement –

# Critères d'un stationnement sécurisé et de qualité

Le support d'attache doit permettre la sécurisation du vélo avec un unique antivol U au niveau de la partie centrale du cadre et de la roue avant au minimum (attache 2 points). La partie centrale du cadre correspond au tube horizontal, tube de selle, tube diagonal/oblique et tube de direction (cf. schéma ci-contre). Les parties du cadre suivantes : haubans, bases et fourche sont exclues. Le point d'accrochage du vélo au support d'attache doit être situé à une hauteur comprise entre 50 et 80 cm et s'effectuer à l'armature du support d'attache (un dispositif avec câble n'est pas éligible)<sup>2</sup>.

Le support d'attache doit être :

### › FIXÉ AU SOL OU AU MUR

Le support d'attache ne doit pas pouvoir être déplacé, déformé, soulevé ou démonté.



- Il est préconisé de sceller le dispositif dans le sol.

### STABILISANT LE VÉLO

› Un vélo chargé (de sacoches, affaires, siège enfant) et sans béquille doit pouvoir être stabilisé. Le poids du vélo doit être correctement réparti pour éviter la chute du vélo ou son endommagement (voilage des roues...).

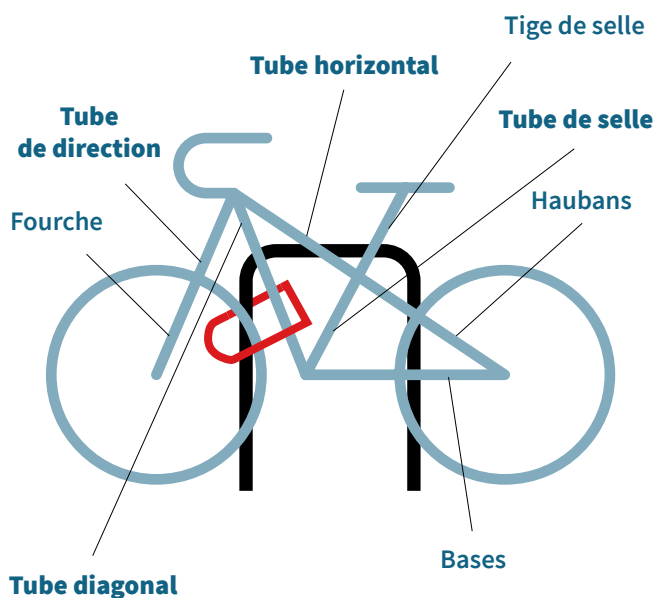
- À titre indicatif, un poids de 10 kg dans une sacoche latérale sur le porte-bagages et de 7,5 kg suspendus à environ 50 mm de l'extrémité du guidon ne doivent pas provoquer la chute du vélo. Le support doit offrir cette stabilité sans attaches ou cadenas éventuels<sup>3</sup>.

### SIMPLE

› Le support d'attache doit être intuitif d'utilisation. De manière générale, plus le support est simple moins les coûts d'exploitation et d'entretien sont élevés.



- Au besoin, il est conseillé d'afficher de manière visible pour l'utilisateur un mode d'emploi illustré de l'équipement proposé. L'affichage doit être pensé pour résister aux intempéries et vandalisme.



### › PRATIQUE ET ERGONOMIQUE

Le support doit permettre à l'utilisateur d'attacher son vélo rapidement avec maniabilité et flexibilité. L'utilisateur doit pouvoir attacher au minimum le cadre et la roue avant du vélo avec un antivol U de manière aisée, sans être obligé de forcer.

- **Diamètre des tubes du support d'attache :** le diamètre des tubes constituant le support doit être égal ou inférieur à un diamètre de 60 mm. Un diamètre plus important est contraignant puisqu'il restreint la marge de manœuvre de l'utilisateur pour attacher son vélo avec un antivol U.
- **Moindre effort :** l'utilisateur doit pouvoir ranger son vélo sans le porter et sans grand effort, tant dans un espace de stationnement bien rempli que vide. L'utilisateur ne doit pas être contraint de trop se baisser ou se pencher pour attacher son vélo, ce qui pourrait représenter un risque pour l'utilisateur de se blesser, se salir, détériorer ses vêtements ou abîmer son vélo ou celui des autres.

<sup>2</sup>2013, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Stationnement des vélos dans les espaces privés : dimensions et caractéristiques, p.13

<sup>3</sup>2001, ministère de l'Intérieur et du ministère des Communications et de l'Infrastructure (Belgique), Le guide du stationnement pour vélos, p.26



## COMPATIBLE

Le support doit permettre d'attacher tout type de vélo (vélo hollandais, vélo tout chemin, vélo tout terrain, vélo à assistance électrique (VAE), vélo pliant, vélo de route, vélo gravel, vélo d'enfant, vélo adapté PMR, vélo rallongé/longtail, etc. – hors vélo-cargo, biporteur et triporteur, vélo couché) et être compatible avec tous types de largeurs de pneus, taille de guidons...

- **Longueur d'un vélo** : à titre indicatif, la taille d'un vélo varie de 1,80 m à 2 m de long, 2,40 m pour un tandem.
- **Largeur de guidon** : la largeur des guidons varie entre 50 cm et 65 cm.

## RÉSISTANT

Les matériaux choisis doivent être de qualité. Ils doivent faire preuve de solidité face aux actes de vandalisme et de durabilité face aux intempéries. Le choix de l'acier galvanisé est vivement recommandé pour les structures des équipements.

- **Résistant aux actes de vandalisme** : rayures, tags, flamme... À titre indicatif, le temps d'effraction à l'aide d'outils portables (cisaille, scie à métaux, petite disqueuse portable sur batteries, coupe-boulon, etc.) doit dépasser les cinq minutes<sup>4</sup>.
- **Résistant à l'épreuve du temps et des intempéries** : oxydation, décoloration, rouille, ultraviolets, corrosion, etc.



- Par ailleurs, il est préconisé de privilégier les supports fixes, qui restent fonctionnels même si défraîchis, plutôt que des dispositifs mécaniques, qui nécessitent davantage d'entretien et où la qualité de service tend à se dégrader au fur et à mesure du temps.

## FACILEMENT DÉTECTABLE PAR LES MALVOYANTS

Il est préconisé que l'équipement soit facilement détectable par les malvoyants.

## VISIBILITÉ NOCTURNE

Il est conseillé de couvrir, au moins en partie, les équipements de bandes réfléchissantes pour une bonne visibilité nocturne.

## Cas particuliers

### CONSIGNE SÉCURISÉE INDIVIDUELLE

Le vélo doit pouvoir être stabilisé et attaché au niveau du cadre et de la roue avant avec un antivol U, en plus du système de fermeture de la consigne. Le vélo doit pouvoir être rangé droit ; le rangement du vélo en diagonale n'étant pas une solution viable.



- Il est recommandé de prévoir la possibilité pour l'utilisateur de suspendre ou ranger des affaires personnelles à l'intérieur.

### SUPPORT D'ATTACHE TYPE RÂTELIER

- Lorsque positionné dans le râtelier, le vélo doit être stable : son poids doit être correctement réparti pour éviter la chute du vélo ou son endommagement (voilage des roues, etc.).
- Le râtelier doit pouvoir accueillir différentes largeurs de roues et pneus. Il doit également être possible de stationner un vélo équipé de freins à disques, de fourches hydrauliques, sans risque de frottement ou d'endommagement.

### SUPPORT D'ATTACHE DOUBLE ÉTAGE

- Le support doit impérativement être équipé d'un système d'assistance qui doit restreindre au maximum l'effort de l'utilisateur. La manipulation du rack supérieur ne doit pas dépasser un effort de 100 newtons<sup>5</sup>, soit l'équivalent d'une charge de 10 kg quelque soit le type de vélo.
- Le rack supérieur lorsqu'il est déployé doit être au plus proche du sol, pour faciliter à l'utilisateur le chargement du vélo. Le rack inférieur doit être pourvu d'un espace suffisant pour permettre à l'utilisateur un accès aisé à son vélo. Il s'agit d'éviter à l'utilisateur de se contorsionner pour accéder à son vélo, notamment lorsque l'ensemble des places est occupé. Une attention particulière doit être apportée à l'entretien de ce dispositif afin de garantir la manipulation aisée du rack supérieur (graisser tous les 6 mois-1 an en fonction de l'usage).

### SUPPORT D'ATTACHE VERTICAL

Ce support d'attache doit être évité lorsque d'autres solutions sont possibles. Il n'est pas considéré comme optimal pour un usage régulier. D'autant plus, lorsque le vélo est équipé de sacoches ou siège enfant. Il est plutôt pensé pour un usage de stockage (usage occasionnel de vélo) et non de stationnement régulier. Pour ce type de support, un vélo équipé de garde-boue et d'éclairage arrière doit pouvoir être positionné à la verticale sans frottement au sol et sans risque d'endommagement des équipements. Une attention particulière doit être apportée à l'entretien de ce dispositif afin de garantir la manipulation aisée du support.

<sup>4</sup>2001, ministère de l'Intérieur et du Ministère des Communications et de l'Infrastructure (Belgique), Le guide du stationnement pour vélos, p.33

<sup>5</sup>2013, ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Stationnement des vélos dans les espaces privés : dimensions et caractéristiques, p.13

# Annexe – outils d'aide à la décision

## » QUEL ÉQUIPEMENT CHOISIR SELON LA CONFIGURATION DU SITE ?

Équipements éligibles à la prime du programme	Plafond de financement (montant / équipements)	Espace extérieur clos ex : espace privé extérieur	Espace extérieur non clos ex : espace public, parking privé en accès libre	Espace intérieur ex : sous-sol, rez-de-chaussée, parking souterrain
Support d'attaches	100 €	●	●	●
Abri	4 000 €	●	●	●
Consigne collective sécurisée	4 000 €	●	●	●
Casiers, stations d'outils et de gonflage*	300 €	●	●	●

\*cofinancés uniquement en complément de supports d'attache, abri ou consigne sécurisée.

## » UN STATIONNEMENT SÉCURISÉ ET DE QUALITÉ : LA GRILLE DE VÉRIFICATION DES CRITÈRES OBLIGATOIRES

Cette grille est un outil pour vous aider à vérifier l'éligibilité de l'équipement choisi ainsi que la conformité de l'aménagement de l'espace de stationnement. La prime du programme Objectif Employeur Pro-Vélo est versée sous réserve de la validation de l'ensemble des critères listés ci-dessous.

	OUI	NON
<b>AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DE STATIONNEMENT</b>		
<b>Sécurisé</b>		
Espace sécurisé par badge, clef, carte magnétique, QR-code,...		
<b>Séparé des véhicules motorisés</b>		
Stationnement clairement délimité et implanté à l'écart du stationnement motorisé : l'espace doit être dédié uniquement aux vélos		
<b>Abrité</b>		
Espace couvert ou intérieur		
<b>Eclairé</b>		
Espace disposant d'un éclairage (éclairage public ou collectif parfois suffisant)		
<b>Visible</b>		
Lieu logique, facilement identifiable		
<b>À proximité</b>		
Distance à parcourir à pied entre le stationnement et le lieu de destination la plus courte possible		

OUI NON

**AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DE STATIONNEMENT****Accessible à vélo**

Stationnement accessible de plain-pied ou faibles pentes (pas d'obstacles obligeant l'utilisateur à descendre de son vélo)

**Spacieux et fonctionnel**

Espace entre 2 supports et espace de dégagement suffisants

OUI NON

**ÉQUIPEMENTS DE STATIONNEMENT (MATÉRIEL)**

Pour tous les emplacements créés

**Support d'attache 2 points**

Support permettant d'attacher le cadre et la roue avant au minimum avec un unique antivol U

Point d'accrochage du vélo au support d'attache situé entre 50 et 80 cm

**Support fixé au sol ou au mur**

Support fixé au sol ou au mur

**Support stabilisant le vélo**

Un vélo chargé (de sacoches, affaires, siège enfant) et sans béquille doit pouvoir être stabilisé

**Support pratique et ergonomique**

Support permettant de ranger le vélo sans le porter et sans grand effort

**Support compatible**

Support largement compatible avec les types de vélos existants (différentes largeurs de pneus, tailles de guidons, etc.)

**Support résistant**

Matériaux résistants aux actes de vandalisme et aux intempéries

OUI NON

**ÉQUIPEMENTS DE STATIONNEMENT (MATÉRIEL)**

En supplément pour les cas suivants

**Consigne sécurisée individuelle**

Support d'attache à l'intérieur de la consigne (permettant de sécuriser le cadre et la roue avant du vélo avec un antivol U) en plus du système de fermeture de la consigne

Le vélo est rangé droit à l'intérieur (pas en diagonale)

**Support double étage**

Système d'assistance pour restreindre au maximum l'effort de l'utilisateur

Rack supérieur lorsqu'il est déployé au plus proche du sol



Guide pour installer un stationnement vélo sécurisé  
Juin 2022 - Programme Objectif Employeur Pro-Vélo

